



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention sur les armes inhumaines

Question écrite n° 6622

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes exprimées par l'association Handicap International à l'égard des mines anti-personnel. Devant une médiatisation intensifiée et une sensibilisation accrue de l'opinion publique, il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions à l'égard de l'utilisation de cette arme ainsi que la position qu'il adoptera face au traité d'interdiction d'Ottawa qui sera signé en décembre 1997.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6622

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4128

Question retirée le : 12 janvier 1998 (Retrait pour cause de question identique)